

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 242

**Artikel:** La banque  
**Autor:** Trolliet, Gilbert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027888>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Exportation d'armes : l'Iran reste notre plus gros client

Les belles déclarations n'ont pas freiné le commerce des armes. Avant la votation du 23 septembre 1972, le Département militaire affirmait à la ronde que la nouvelle loi sur le matériel de

le gouvernement, répondant à une motion demandant l'interdiction des exportations vers les pays sous développés, réaffirmait sa volonté de retenue dans l'application de la loi.

Les faits parlent un autre langage : les statistiques du commerce extérieur pour les six premiers mois de l'année indiquent un total d'exportations de 107 millions de francs, soit plus de la moitié des exportations de l'année précédente. On est donc bien placé pour battre un nouveau record.

### Des récriminations

Ces chiffres ne dissipent pas cependant l'amertume des industriels de la métallurgie. Heinz Däpp, de la « National Zeitung », toujours bien informé des problèmes d'armement, rapporte que la SIG (Schweizerische Industrie Gesellschaft) considère l'interprétation de la loi par les autorités comme une quasi-interdiction d'exporter. Le journal suisse du commerce, pour sa part, écrit qu'il serait absurde et malhonnête, par une pratique trop rigoureuse de la loi aboutissant à une interdiction de fait d'exporter, de mettre en péril l'industrie. Quant à la très libérale « Correspondance politique suisse », elle affirme que les conditions draconiennes d'exportation ont conduit à un climat tout sauf profitable à l'esprit d'entreprise.

### Les investissements de Bührlé

Les chiffres sont pourtant là, montrant que la situation des marchands de canons n'est pas si désespérée. Le journal interne de Bührlé également, qui révèle qu'en une année la part de l'armement dans la production de la firme a passé de 32 à 38,5 %. Bührlé qui, malgré l'entrée en vigueur de la loi, malgré l'effet rétroactif de la loi, a continué à livrer pour plusieurs millions d'armes à l'Iran. La Bolivie également, bénéficiant de la clémence fédérale, a reçu des véhicules blindés, alors que la loi devait déjà déployer ses effets.

Est-ce que le Conseil fédéral se soucie des exportations de pièces détachées à des firmes sœurs de l'étranger, qui elles procèdent au montage et qu'elles peuvent ainsi réexporter vers des pays que la Suisse soumet à l'embargo ? Une information annonçant que la SIG aurait envoyé 10 000 fusils d'assaut à une filiale française qui, après les avoir montés, devrait les exporter vers la Bolivie, n'a jamais été démentie. Qu'en est-il ? Une fois encore, il faut répéter que la seule solution simple et efficace, c'est l'interdiction totale de fabriquer faite à l'industrie privée, la mise sur pied d'une régie fédérale et la collaboration avec les neutres d'Europe. La défaite de septembre 1972 n'est pas définitive. Le combat continue.

N.B. — Il n'y a pas d'exportations d'armes bonnes ou mauvaises. Il y a seulement un commerce indéfendable. De 1968 à 1972, la Suisse a vendu pour 23 millions de francs d'armes au Chili ; à cela s'ajoutent, depuis le début de 1973, des livraisons pour quatre millions supplémentaires.

### Des armes dans le monde entier

	Janvier à juin	
	1972	1973
RFA	50,1	16,5
Grande-Bretagne	5,0	1,3
Norvège	2,4	2,4
Belgique/Luxembourg	3,8	1,8
Espagne	2,9	7,5
France	2,3	0,5
Italie	1,7	1,2
Pays-Bas	1,6	0,6
Grèce	0,6	0,1
Autriche	8,5	10,5
Suède	6,3	1,5
Portugal	0,2	0,1
Japon	9,0	4,8
USA	3,0	2,0
Iran	92,0	47,5
Singapour	8,3	0,3
Malaisie	—	1,7
Afrique du Sud	0,1	0,1
Chili	4,0	3,8
Bolivie	1,0	1,9
Pérou	0,3	0,1
Divers	3,4	1,0
Total	206,5	107,2

guerre serait appliquée rigoureusement. Après la courte défaite de l'initiative contre l'exportation d'armes, M. Gnägi déclarait que le Conseil fédéral ferait un usage restrictif de la loi. En mars,

## La banque

L'or empesté  
Pauvre de lui.

A sa vesse  
Miséricorde.

Ici  
L'argent  
N'a pas d'odeur

Gilbert Trolliet